

📌 > Article n° 81120

Crédit d'impôt : « L'élargissement au théâtre donnerait un coup de pouce au secteur » (Ph. Chapelon)

Paris - Publié le mardi 22 novembre 2016 à 11 h 26 - Interview n° 81120

« Nous demandons aujourd'hui que l'élargissement du crédit d'impôt spectacle au théâtre soit inscrit dans la loi de finances rectificative 2017 », déclare Philippe Chapelon, délégué général du SNES, à News Tank le 22/11/2016. « Très sincèrement, nous ne comprenons pas pourquoi le théâtre, identifié comme un secteur ayant besoin d'aide, n'entre pas pour l'heure dans le dispositif. L'État ne peut évidemment pas subventionner toutes les petites compagnies, mais leur donnerait en revanche un formidable coup de pouce avec cet élargissement », poursuit-il.

La mesure, dont le coût pour l'État est évalué à 3 M€ par le SNES, permettrait notamment « d'accompagner les jeunes producteurs et compagnies dans leurs prises de risque et de soutenir les spectacles les plus fragiles ».

Philippe Chapelon répond aux questions de News Tank.

» Vous demandez l'élargissement au théâtre du crédit d'impôt spectacle, qui s'applique aux secteurs des musiques actuelles, des variétés et du lyrique depuis le 09/09/2016. Pour quelles raisons ?

Cet élargissement du crédit d'impôt permettrait d'accompagner les jeunes producteurs et compagnies dans leurs prises de risque, de soutenir les spectacles les plus fragiles et d'améliorer la production et la diffusion. Je précise que nous demandons simplement un élargissement au théâtre, avec les mêmes critères que ceux qui figurent actuellement dans le crédit d'impôt spectacle. Nous souscrivons tous à l'objectif qu'il défend, à savoir le soutien aux artistes en développement, critère principal du mécanisme.

« Nous demandons simplement un élargissement au théâtre, avec les mêmes critères que ceux qui figurent actuellement dans le crédit d'impôt spectacle »

Lorsque l'on voit le nombre de spectacles qui peuvent être joués en Avignon, souvent de petits spectacles initiés par des compagnies en début de carrière, il est évident que l'élargissement du crédit d'impôt aurait un effet sur la professionnalisation et la structuration du secteur. Il permettrait de développer de l'emploi nettement moins précaire que cela peut-être le cas actuellement.

Enfin, notre demande me semble d'autant plus légitime qu'il est fréquent que les producteurs qui présentent des spectacles d'humour, éligibles au crédit d'impôt « variété », et de théâtre soient les mêmes.

» Le SNES indique que les spectacles produits et emmenés en tournée génèrent 30 ou 50 représentations là où ce chiffre se situait entre 70 et 100 auparavant. Quel serait l'effet levier d'un tel crédit d'impôt sur la production de la diffusion dans le secteur ?

Nous n'avons pas de projections chiffrées et précises sur l'impact d'un tel mécanisme. Mais il est certain que le crédit d'impôt permettrait d'alléger le prix des spectacles et que leur diffusion s'en trouverait de facto améliorée.

« Le crédit d'impôt permettrait d'alléger le prix des spectacles et leur diffusion s'en trouverait de facto améliorée »

Ce que nous avons chiffré, en revanche, c'est le coût de cet élargissement du crédit d'impôt au théâtre, par le biais d'une étude d'impact réalisée à partir des chiffres de l'ASTP et de la SACD : 3 M€. Autant dire une goutte d'eau dans le budget du Gouvernement. Cet élargissement dépendra donc simplement d'une volonté politique : celle d'ajouter une ligne au texte pour ouvrir le mécanisme au théâtre.

» Quel écho reçoit votre demande ?

Nous nous sommes adressés aux cabinets du Premier ministre et du ministère de la Culture et de la Communication ainsi qu'à l'Élysée. Notre demande est entendue et comprise, mais aujourd'hui, nous n'avons plus vraiment de nouvelles. Nous demandons aujourd'hui que cet élargissement soit inscrit dans la loi de finances rectificative 2017.

Très sincèrement, nous ne comprenons pas pourquoi le théâtre, identifié comme un secteur ayant besoin d'aide, n'entre pas pour l'heure dans le dispositif du crédit d'impôt. L'État ne peut évidemment pas subventionner toutes les petites compagnies, mais leur donnerait en revanche un formidable coup de pouce avec cet élargissement.



A lire également

SNPTP : souhait d'un crédit d'impôt « pour l'ensemble des disciplines du spectacle » en plus du Fonpeps

Publié le 05/10/2016

« Tel que proposé, le crédit d'impôt est éloigné du dispositif dont nous avons besoin » (L. Gaurichon)

Publié le 05/10/2016

Crédit d'impôt spectacle : « 14 M€ qui soutiendront le secteur sur trois années » (MCC)

Publié le 09/09/2016

Le décret relatif au crédit d'impôt « spectacle musical » publié au JO, lyrique et humour inclus

Publié le 09/09/2016

Philippe Chapelon



[Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Les Congés Spectacles Président du conseil d'administration	Juin 2014	-
Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles Délégué Général	Décembre 1996	-

Fiche n° 478, créée le 25/10/13 à 22:20 - MàJ le 16/06/16 à 10:11

Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles



• **Le Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles représentent :**
- près de 200 entreprises, principalement des entrepreneurs de spectacles des 2° et de 3° catégories (SA, SARL, associations...)

- 15 000 représentations par an

- 150 M€ de chiffre d'affaires

• **Président :** Jean-Claude Lande, depuis septembre 2012

• **Vice-présidents :**

- Colette Cohen : Section Théâtre

- Gilbert Coullier : Section Variétés

• **Délégué général :** Philippe Chapelon

• **Contact :** [Chrystèle Jongenelen](#), chargée de communication

Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48 Rue Sainte-Anne

75002 Paris - FRANCE

Téléphone : 01 42 97 98 99

[vCard](#) | [meCard](#) | [.vcf](#)



VCARD

[Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Fiche n° 85, créée le 27/09/13 à 13:23